

Désignation des représentants de l'École normale supérieure de Lyon au conseil d'administration du musée des Confluences

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 30 septembre 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences suivants :

- Madame Emmanuelle BOULINEAU, en lieu et place de Madame Sylvie MARTIN ;
- Monsieur Teva VERNOUX, en lieu et place de Monsieur Thierry DAUXOIS.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 30 septembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

